

DECRET N°2013-352 DU 04 SEPTEMBRE 2013

portant nomination au Ministère de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-319 du 11 août 2013 portant composition du Gouvernement
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-68 du 19 février 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 août 2013.

DECRETE :

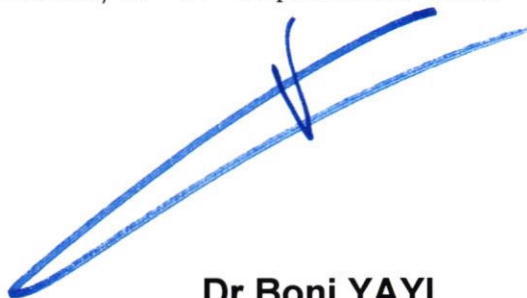
Article 1^{er} : Sont nommées au Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, les personnes dont les noms suivent. Il s'agit de :

- **Préfet des départements du Borgou :** Madame **Salamatou KORA**, épouse **PONOU**
- **Préfet des départements de l'Ouémé :** Monsieur **Moukaram A. Mouhanman**
et du Plateau **BADAROU** 

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 septembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



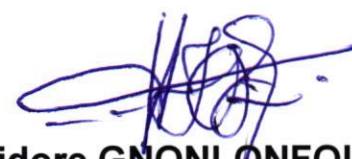
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de l'Aménagement
du Territoire,



Jonas GBIAN



Isidore GNONLONFON

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; PM/DCAGEPPDS 04 ; MEF 04 MDGLAAT 04 ; AUTRES
MINISTERES 25 ;SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ;INTERSSSES :
04 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-ENEAM..3 ; JO..1

